

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

### Séance du 13 octobre 2015

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 28/09/2015

*L'an deux mille quinze et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 25

Dont Présents non  
votants : 1

Représentés : 2

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Audrey IMBERT, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL, Norbert ETIENNE

**Représentés:** Isabelle GIL par Marie-Aline EDO, Alain SICILIANO par Daniel GALTIER

**Présents non votants :** Robert SOUQUE

**Excusés:** Michaël ANDERS, Josian CABROL, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gilbert LEPETITCORPS, Luc SALLES

**Absents:**

#### Objet: Modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 articles 20 21 22 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs adopté par le comité syndical le 23 janvier 2015,

Vu l'avis favorable du Comité technique du 19 juin 2015,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

#### Postes de catégorie C :

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps complet rattaché au pôle développement économique.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée d'adopter le tableau des effectifs ci-annexé et de décider que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le tableau des effectifs ci-annexé et décide que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 13 octobre 2015.

Le Président,  
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2015 034-253403554-20151013-2015_13_10_02-DE

FILIERE	GRADE	EMPLOIS OUVERTS	POUR- VUS	A POURVOIR	FONCTIONS
<b>PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS COMPLET</b>					
<b>Administrative</b>	ATTACHE	2	2	0	Développement économique Affaires juridiques
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe	1	1	0	Finances
	ADJOINT ADMIN PRINCIPAL 2ème classe	3	3	0	Economie, finances, tourisme
	ADJOINT ADMIN 1ère CLASSE	5	4	1	Communication, accueil, habitat
	ADJOINT ADMIN 2ème CLASSE	2	2	0	Secrétariat, finances
<b>Technique</b>	INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	0	Cohésion sociale
	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère CLASSE	1	1	0	Habitat
<b>TOTAL PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS COMPLET</b>		<b>15</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	
<b>PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET</b>					
<b>Administrative</b>	ADJOINT ADMIN 2ème CLASSE 130h/mois	1	1	0	Développement économique
<b>TOTAL PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL DES EFFECTIFS TITULAIRES</b>		<b>16</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	
<b>PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET</b>					
<b>Administrative</b>	ATTACHE Principal	1	1	0	Direction
	ATTACHE	5	5	0	Habitat, Economie, Patrimoine, Santé
	REDACTEUR	3	3	0	Habitat, tourisme, services
<b>Technique</b>	TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1	0	Environnement
<b>TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	
<b>PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET</b>					
<b>Administrative</b>	ATTACHE 130 HEURES/MOIS	1	1	0	Tourisme
<b>Technique</b>	ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE 56 h / mois	1	1	0	Entretien
<b>TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL DES EFFECTIFS NON TITULAIRES</b>		<b>12</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>28</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 23/10/2015

034-253403554-20151013-2015\_13\_10\_02-DE